

Compte-rendu administratif et financier

de l'année 1928

présenté au Conseil municipal

de la Commune de Confignon

par

Monsieur A. BERTHIER, maire

mai 1929

COMMUNE DE CONFIGNON

Compte-rendu administratif et financier de l'année 1928
présenté au Conseil municipal par Monsieur A. Berthier, maire.
mai 1929.

Messieurs et Chers Collègues,

SEANCES:

Pendant l'année 1928, notre Conseil municipal s'est réuni 10 fois. L'assiduité a été remarquable et la ponctualité en sensible progrès. Je vous en remercie et vous en félicite. Peut-être les séances gagneraient-elles à être de plus courte durée. Elles ont toujours eu lieu dans une atmosphère de concorde et de cordialité, sans exclure même parfois une gaîté de bon aloi.

CHEMINS:

L'entretien de nos routes communales a fait l'objet, comme chaque année, de nos constantes préoccupations. Nous aurions voulu pouvoir appliquer à nos chemins les nouvelles méthodes (emploi du goudron et du colas) qui donnent de si heureux résultats dans les routes cantonales; malheureusement ils n'ont pas été établis pour le charroi moderne et les revêtements de surface utilisés actuellement s'effondreraient au premier effort. La solution de la difficulté réside dans la *cantonalisation* de toutes nos artères principales qui devront être complètement refaites puis entretenues par les soins du Département des Travaux Publics. La révision de la loi sur les routes va donner au Grand Conseil l'occasion de réaliser cette réforme utile entre toutes.

Grâce à l'extrême obligeance de M. Louis Hoblin, qui a bien voulu céder gratuitement le terrain, la Commune a pu procéder à la correction du tournant du chemin de Loëx.

Diverses modifications de fossés ont été effectuées dans le village, de manière à obtenir un meilleur écoulement des eaux, mais le Département des Travaux Publics n'a pas encore donné suite à son projet de transformation du fossé de la route de Scral (sous l'église). Enfin, après de longues et laborieuses tractations avec les propriétaires intéressés, une nouvelle canalisation a été établie à

Vuillonney, dans la propriété de M. E. Foëx; elle permet de réaliser un commencement d'assainissement de ce quartier.

ECLAIRAGE ELECTRIQUE:

Une très importante amélioration a été apportée cette année à l'éclairage électrique du village. D'une part, deux nouvelles lampes ont été installées au centre de l'agglomération, avec contribution spontanée des propriétaires (MM; Martin 20 fr., Gros 10 fr., Fernex 10 fr., F. Foëx, E. Besson, H. Vuachet, A. Lancoud, M. Lancoud, Mme Bouverat 5 fr. chacun). D'autre part, trois lampes de grande puissance (200 b.) ont été installées par l'Etat sur la route de Soral. Nous exprimons de nouveau au Département des Travaux publics notre vive gratitude. Enfin, pour obtenir une meilleure répartition de la lumière, deux lampes, celle du carrefour Route de Soral-route de Perly et celle du bas du village ont été quelque peu déplacées.

Le Conseil poursuit activement l'étude de l'extension de l'éclairage communal et il a demandé au service compétent un devis pour l'installation de l'électricité dans le quartier des Marais.

GAZ:

Des propositions ayant été faites aux communes par le Service du gaz, une commission a été nommée par le Conseil pour leur examen. Après avoir entendu un rapport très documenté de MM. Pasquet et Stamm et avoir pris connaissance des décisions intervenues dans d'autres communes, le Conseil a accepté ces propositions dont l'élément essentiel est le suivant: la participation des communes au bénéfice éventuel du service du gaz sera calculée dorénavant non pas sur le bénéfice réel réalisé sur le territoire de la commune, mais sur les recettes brutes encaissées sur le même territoire, le contrôle du bénéfice étant d'une vérification beaucoup plus malaisée que celui des recettes.

EAU POTABLE:

Le problème de l'extension du réseau d'eau potable dans le quartier des Marais a longuement préoccupé le Conseil municipal.

Après de multiples colloques et de nombreux échanges de lettres, on a réussi à obtenir du Service des eaux un devis détaillé envisageant l'installation d'une colonne reliant la canalisation des Vergers à celle de la route de Perly. Le coût total des travaux était évalué (devis du 5 février) à 31.340 fr. Le Département des Travaux publics (lettre du 4 février) proposait -ce dont nous lui exprimons de nouveau notre vive gratitude - de demander au Conseil d'Etat d'accorder une subvention de 8.350 fr. Les engagements des propriétaires représentant 630 fr. et la convention du 29 mai 1908 permettant à la Ville de considérer le capital engagé comme couvert à concurrence de dix fois cette somme, soit 6.300 fr., il restait à la charge de la Commune: 16.690 fr. ou 1690 fr. par année pendant 10 ans ($31.340 - 6300 = 25.040$ à $8350 = 16.690$ ou 1669 fr. pendant 10 ans). Le Conseil municipal n'a pu évidemment accepter des conditions aussi onéreuses. J'ai donc élaboré un autre projet (prévoyant une contribution annuelle de 400 fr.) que j'aurais soumis à votre approbation en cas d'acceptation par le service des eaux. Malheureusement, il n'a pas rencontré les dispositions conciliantes que j'espérais. J'élabore donc une nouvelle formule que je vous exposerai prochainement.

SALLE DE REUNION:

Le Conseil a étudié divers projets d'agrandissement de salles à l'école et de la salle de réunion ainsi que de la construction éventuelle d'une salle de gymnastique. Il a été assez heureux pour obtenir du Département de l'Instruction publique la promesse d'une subvention. Aucune décision définitive n'a été prise pour le moment. Le nombre des enfants augmentant chaque année -signe de prospérité - les classes de l'école primaire deviennent trop petites. Quant à notre salle de réunion, elle s'est toujours révélée réellement trop exigüe. Dans le compte rendu de 1933, j'écrivais déjà: "Il serait entièrement désirable d'envisager, non pas la transformation des locaux actuels, mais la construction d'un hall servant de préau de récréation et de salle de réunion."

SYNDICAT DE DRAINAGE:

Il faudrait un gros volume pour exposer les discussions, trac-tations, etc. qui ont eu lieu entre l'entreprise du Bassin de l'Aire et notre commune. Contentons-nous de résumer la dernière phase, re-lative aux parcelles 7 et 33. Ces parcelles, les plus étendues du do-main communal (leur superficie est de 7 ha.89 a. 49 m2.) avaient été englobées -abusivement selon nous - dans le périmètre du syndicat et l'on nous réclamait, de ce fait, fr. 3177.-. Après d'intermina-bles discussions, nous avons été assez heureux pour obtenir l'inter-vention conciliante du Département de l'Intérieur. Dans une séance - mémorable - où nous avons en face de nous M. le Président du Dépar-tement, les deux ingénieurs MM. Anken et Berthoud, le Directeur du Registre Foncier, M. Lachavanne, l'Ingénieur-adjoint M. Fesson, le technicien de l'entreprise M. Délessert, enfin les 3 représentants du syndicat, MM. Hottelier, Berthoud et Michaux, l'arrangement sui-vant a été pris d'un commun accord:

Seules les parties des parcelles 7 et 33 comprises à l'intérieur du périmètre du remaniement payeront au syndicat une contribution globale fixée à 800 frs. (au lieu de 3177 fr.). Les parties de ces parcelles situées sur la rive gauche du tracé de la correction de l'Aire sont considérées comme ne faisant pas partie du syndicat. Cette solution nous donnait entière satisfaction.

NECROLOGIE:

Nous avons eu le chagrin de perdre en 1928 un de nos jeunes et dévoués pompiers, Jules Gaillard. Le capitaine Foëx s'est fait l'interprète de ses collègues pour dire, lors des obsèques, les re-grets de la compagnie des sapeurs et de la commune toute entière. Quel-ques mois plus tard, vous conduisiez à sa demeure dernière l'un des derniers représentants d'une des plus anciennes familles de notre commune Jules Fernex. Né en 1848, il n'avait pour ainsi dire, jamais quitté le toit familial. Il fit partie du Conseil municipal pendant plusieurs années et s'y signala par son zèle et son sens averti des réalités. Je me proposais de le rappeler sur sa tombe, malheureuse-

sement la maladie ne me le permit pas. Et voici que la mort a réuni ceux que près de 40 ans de vie séparaient: tous deux dorment leur dernier sommeil, presque côte à côte, dans ce sol natal qu'ils ont cultivé et aimé.

DIVERS:

Notre collègue, M. E. Pasquet ayant quitté notre Commune, nous n'avons pu qu'enregistrer -à regret - sa démission.

Les nouvelles constructions édifiées dans la plaine de l'Aire abritent maintenant leurs propriétaires: MM. Fessler, Deschamps, Birnbaum auxquels nous adressons nos souhaits de bienvenue. A l'occasion de l'achèvement des travaux effectués à leur bel établissement, M. et Mme Wirth ont aimablement invité le Conseil à un dîner admirablement servi. Nous leur exprimons derechef toute notre gratitude.

RAPPORT FINANCIER:

Les résultats du dernier exercice sont des plus satisfaisants. Le montant des dépenses prévues au budget était de fr. 7.969,55, celui des dépenses effectuées a été de fr. 7.540,70, soit en diminution de fr. 428,85; le montant des recettes prévues était de fr. 7.540,70; celui des recettes effectuées a été de 9.552,40, soit en augmentation de fr. 2.011,70. L'excédent des recettes sur les dépenses a donc été de fr. 2.011,70, ce qui nous a permis de rembourser intégralement notre dette à la Caisse de l'Etat (qui était encore de fr. 7.520,75 en 1925) et d'avoir, pour la première fois, un très modeste dépôt de fr. 15,65. Si nous comparons les chiffres du Compte communal à ceux du Budget, nous constatons, avec satisfaction, que nous n'avons aucun dépassement important à signaler : 2.066 fr. au lieu de 2000 pour les chemins, 524,- fr. au lieu de 500 pour les dépenses imprévues; par contre, aux recettes, nous observons de très sérieuses augmentations: Centimes additionnels: fr. 4.674.- (3.829.-), Parts de la Caisse hypothécaire: fr. 1170.- (1000.-); location (par suite d'un décalage): fr. 1.029.- (700.-); amendes fr. 124.- (50.-); concession au cimetière 400 fr. (50.-).

Ainsi, grâce à votre sagesse et à votre prudence, notre compte

communal révèle une situation financière particulièrement florissante. Je ne puis que vous engager à persévérer dans ces heureuses dispositions. Evitons tout optimisme exagéré. N'oublions pas que nous avons encore à éteindre nos dettes de la Caisse d'Epargne et de la S.B.S. et surtout que nous devons prévoir la justification financière d'urgentes dépenses: extension du réseau d'eau potable et d'éclairage, canalisations, agrandissement de l'école, etc.

Il me reste, Messieurs et Chers Collègues, à vous remercier de votre concours bienveillant et désintéressé. Merci à Messieurs les Adjointes qui ont été mis constamment à contribution, notamment pour l'entretien des chemins. Merci aux membres des diverses commissions: M. H. Vuarchet pour celle des lots communaux, M. W. Stamm qui a organisé une séance récréative fort intéressante. Merci à notre aimable secrétaire-bibliothécaire, auquel nous sommes heureux d'adresser toutes nos félicitations à l'occasion de son prochain mariage. Merci à notre garde-rural consciencieux et complaisant. Merci à M. et Mme Dubois qui continuent à nous donner toute satisfaction.

Je termine en exprimant le voeu que notre Commune continue à prospérer dans le calme, dans l'union et la concorde de tous ses habitants.

A. BERTHIER.